



VIVEZ AUJOURD'HUI en HEROS DE LEGENDE avec LE JEU DE LA VOIE DES CONTES

Prenez en mains la sagesse des contes et changez votre monde

Ateliers de développement personnel

Premier atelier (cycle de 4 mardi par mois, 19h30-22h30) :
Les 7, 14, 21, et 28 avril 2009

« AUJOURD'HUI, JE TIENS ENTRE MES MAINS CE JEU D'ORACLES. UNE ŒUVRE QUI, JE NE CRAINS PAS DE L'AFFIRMER, CONTIENT L'AUTHENTIQUE SAGESSE DE L'OCCIDENT, SAUVEGARDEE DANS LES CONTES DE FEES. »

A. JODOROWSKY

LE JEU DE LA VOIE DES CONTES est un **outil de créativité** qui met en œuvre la puissance du mythe dans les démarches de questionnement intérieures. En effet, le héros utilise une **stratégie d'urgence** basée sur l'**inspiration** et l'expression des grands **principes universels**. Il accède à la possibilité d'un **changement en accéléré** par une percée créatrice qui lui donne la possibilité de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve.

Les contes ne sont pas des vestiges du passé mais des **instruments** infallibles qui répondent à vos préoccupations du moment.

Un répertoire de 52 contes et deux simples dés permettent **d'agir** en attirant les **coïncidences** adéquates, les synchronicités, là où tout semble impossible.



Cet atelier vous donnera, clefs en main, la capacité à trouver les réponses à vos attentes et à mettre en œuvre les moyens des héros des contes

Tarif : 150 euros l'atelier de 4 mardi

Groupe de 8 personnes maximum

Lieu : Transparence – 26, rue du Rocher 44450 La Chapelle Basse Mer

Tél : 02.28.21.22.41 Mail : makerneis@free.fr

Site Internet : www.transparence-nantes.fr

Inscription au stage : Atelier la Voie des Contes

Les mardi Les 7, 14, 21, et 28 avril 2009 (de 19h30 à 22h30)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal

Ville :

Téléphone :

E mail :

A retourner avec le chèque d'acompte à :

Marie-Ange KERNEIS 26, rue du Rocher 444450 La Chapelle Basse Mer

Modalités

- Versement de 20% d'acompte lors de l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de « Marie-Ange KERNEIS ».
- Le chèque d'acompte ne sera encaissé que le jour du stage. Le solde sera payé le jour du stage.